

COMPTE-RENDU INTEGRAL DU CONSEIL DES MINISTRES DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le lundi 16 décembre 2019,

en séance ordinaire, de 9 H 00 mn à 15 H 00 mn, sous la présidence de

Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations, accordé des remises de peines et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA REFORME DES INSTITUTIONS ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, LE CONSEIL A ADOPTE TREIZE (13) RAPPORTS.

I.1.1. Pour le compte du ministère de la Défense nationale et des anciens combattants :

- un rapport relatif à un projet de loi portant institution de Volontaires pour la défense de la patrie.

Le projet de loi institue le volontaire pour la défense de la patrie. Il donne un cadre légal à l'appel lancé par le Président du Faso le 07 novembre 2019 afin que tout Burkinabè puisse contribuer au renforcement de la lutte contre le terrorisme à l'échelle du village ou du secteur dans notre pays.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale.

I.1.2. Pour le compte du ministère de la Justice :

- deux décrets portant respectivement création de charges de notaires dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et nomination de titulaires de charge notariale dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

L'adoption de ces décrets permet l'institution de cinq (05) nouvelles charges notariales à Ouagadougou, trois (03) à Bobo-Dioulasso et la nomination de nouveaux notaires pour l'exploitation de ces charges

conformément aux dispositions des articles 6 et 16 de l'ordonnance 92-52 du 21 octobre 1992 portant statut des notaires.

- un décret portant remises de peines des détenus condamnés à l'occasion du 1er janvier 2020.

L'adoption de ce décret permet d'accorder des remises de reliquats de peines à cent soixante-cinq (165) détenus ou des remises partielles de peines à quatre cent soixante-dix-huit (478) détenus condamnés à des peines privatives de libertés et dont les jugements sont devenus définitifs.

Ces remises sont accordées conformément aux dispositions de l'article 54 de la Constitution du 2 juin 1991, de la loi n°10-2017/AN du 10 avril 2017 portant régime pénitentiaire au Burkina Faso et du décret n°160 du 18 avril 1961 réglementant le droit de grâce.

I.1.3. Pour le compte du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- un projet de loi portant autorisation de ratification du traité du

12 juillet 2019 portant modification des dispositions du traité de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) du 20 janvier 2007 relatives à la dénomination du Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF).

Ce projet de loi vise à ratifier l'Acte de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UMOA sur le changement de dénomination du Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers de l'UMOA qui devient « Autorité des marchés financiers de l'Union monétaire Ouest africaine (AMF-UMOA) ».

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale.

- un rapport relatif à deux (02) décrets portant respectivement création et approbation des statuts du Fonds national de la finance inclusive (FONAFI).

L'adoption de ces décrets permet la création du Fonds national de la finance inclusive, conformément aux dispositions du décret n°2014-610/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statuts général des Fonds nationaux.

- un décret portant déclaration d'utilité publique, le projet de construction et de bitumage de la succession de voiries dans les arrondissements 10 et 11 de la commune de Ouagadougou.

Ce projet de construction et de bitumage concerne un passage ouvert à l'intérieur du camp Général Baba SY, rues 30.351+30.215+29.253+28.201 dans la commune de Ouagadougou. L'emprise des voiries concernées couvre une superficie de 45,575 ha sur un linéaire de 10,650 km.

L'adoption de ce décret de déclaration d'utilité publique permettra d'engager la procédure d'expropriation et la mise en œuvre effective de ce projet.

- une ordonnance portant autorisation de ratification de la Convention CBF 1330 01W conclue le 24 juin 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Agence française de développement (AFD) pour le financement du Programme d'investissement et de renforcement des capacités de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (PIRC/ONEA).

D'un montant de 32 millions d'euros soit environ 20,991 milliards de F CFA, cette convention contribuera au financement du Programme d'investissement et de renforcement des capacités de l'Office national de l'eau et de l'assainissement.

Ce programme permettra d'améliorer durablement les conditions de vie des populations vivant dans les villes de Ouahigouya et de Bobo- Dioulasso et de renforcer les capacités de l'ONEA.

- Six (06) ordonnances portant autorisation de ratification de :

- l'accord de prêt et de l'accord-cadre n°BFA-1008 pour le financement du projet de développement agricole de Dangoumana (PDAD) dans la vallée du Sourou ;

- l'accord de prêt n°2000 003 106 et de don n°2000 003 108 pour le financement du projet d'appui aux Filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R) ;

- l'accord de prêt n°2000 200 004 402 et n°2000 003 107 pour le financement du projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL).

L'accord de prêt et l'accord-cadre n°BFA-1008, ont été conclus le 18 octobre 2019 à Washington entre la Banque islamique de développement (BID) et le Burkina Faso pour le financement du Projet de développement agricole de Dangoumana dans la vallée du Sourou. D'un montant global de 15 millions de dollars US soit environ 8,4 milliards de F CFA, ce projet permettra de développer des périmètres irrigués et d'intensifier la production agricole. Sa mise en œuvre a une durée de 5 ans.

L'accord de prêt n°2000 003 106 et celui du don n°2000 003 107 sont relatifs au financement du projet d'Appui aux filières agricoles dans les Régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R). Le financement est assuré par le Fonds international du développement agricole (FIDA) pour un montant total

de 60,5 millions d'euros soit environ 39,7 milliards de F CFA. L'objectif est de stimuler la croissance économique dans lesdites régions, afin de réduire la pauvreté. La durée de mise en œuvre du projet est de 6 ans.

Les accords de prêt n°2000 200 004 402 et n°2000 003 107, sont relatifs au financement du Projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL). D'un montant d'environ 22 milliards de F CFA, financés conjointement par la Banque africaine de développement (BAD) et le FIDA, ces accords de prêt permettront aux femmes et aux jeunes d'accroître leurs productions et les revenus agricoles sur une base durable.

- deux décrets portant dérogation aux règles de la comptabilité publique au profit de la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB) et des Editions SIDWAYA.

Ces décrets visent à apporter une souplesse dans la gestion de la RTB et des Editions SIDWAYA afin d'améliorer les performances desdits établissements.

L'adoption de ces décrets permet d'accroître l'autonomie de la RTB et des Editions SIDWAYA et de mettre en œuvre le protocole conclu avec le Syndicat autonome des travailleurs de l'information et de la culture (SYNATIC).

- une ordonnance portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°14223 P conclu le 02 décembre 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) pour le financement du Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA).

La mise en œuvre du PAPFA s'étale sur six (06) ans (2018-2023) et comprend trois (03) composantes dont l'amélioration de la productivité agricole, l'appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles et la coordination, le suivi-évaluation et la gestion des savoirs.

Le coût total du projet est de 71,7 millions USD soit environ

40,1 milliards de F CFA.

Ce projet sera mis en œuvre dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins.

I.1.4. Pour le compte du ministère de l'Agriculture et des aménagements hydro-agricoles :

- un rapport relatif à l'adoption des textes d'application de la loi n°017-2018/AN portant Code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique au Burkina Faso.

Il s'agit :

- du décret fixant les conditions d'application de la loi n°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant Code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique au Burkina Faso ;

- du décret portant conditions de bénéfice des avantages prévus aux articles 33 et 34 de la loi n°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant Code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique au Burkina Faso.

L'adoption de ces décrets permet l'application effective de la loi n°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant Code des investissements agro- sylvo-pastoral, halieutique et faunique au Burkina Faso.

I.1.5. Pour le compte du ministère de l'Energie :

- un décret portant conditions et procédures d'octroi de concession de production/distribution ou de distribution et d'autorisation de distribution d'énergie électrique.

Ce décret vise l'octroi par l'Etat et les collectivités territoriales des concessions production/distribution, de distribution d'énergie électrique en vue de satisfaire la demande en énergie sur toute l'étendue du territoire national et notamment dans les zones non couvertes par la SONABEL.

L'adoption de ce décret permet une meilleure répartition de l'offre de l'énergie électrique sur toute l'étendue du territoire national, de répondre plus efficacement à la demande d'énergie électrique, d'élargir le champ d'intervention des acteurs privés dans la production/distribution de l'énergie et d'améliorer les conditions de vie des populations.

I.3. AU TITRE DE LA DYNAMISATION DES SECTEURS PORTEURS POUR L'ECONOMIE ET L'EMPLOI, LE CONSEIL A ADOPTE

Pour le compte du ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière :

- un rapport relatif à la conclusion d'un marché par la procédure d'entente directe relative aux travaux de réhabilitation de la piste d'atterrissage, les taxiways et de deux (02) parkings (1 et 4) de l'aéroport international de Ouagadougou.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à l'entreprise SOGEA SATOM pour un montant de quatre milliards neuf cent cinquante-cinq millions cent quatre-vingt-dix mille sept cent trente-trois (4 955 190 733) F CFA TTC, avec un délai d'exécution de six (06) mois.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, exercice 2019-2020 et le budget de la Délégation aux activités aéronautiques nationales (DAAN), exercice 2020.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre des Affaires étrangères et de la coopération a fait au Conseil le bilan de la participation de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE à la 4ème session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat du G5 Sahel tenue le 15 décembre 2019 à Niamey en République du Niger.

Placé sous la présidence du Chef de l'Etat Burkinabè, Président en exercice du G5 Sahel, ce Sommet initialement prévu à Ouagadougou s'est tenu à Niamey en guise de solidarité avec le peuple frère du Niger affecté par l'attaque d'Inatès.

Ce Sommet a examiné les recommandations du Secrétariat permanent du G5 Sahel notamment l'accélération et le renforcement de l'opérationnalisation de la force conjointe du G5 Sahel.

II.2. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation a fait au Conseil une communication relative à la commémoration du cinquantenaire du décès de Nazi BONI, premier Président de l'Assemblée territoriale de Haute Volta et illustre homme politique et de lettres. Célébré dans son village natal à Bwan, province du Mouhoun, région de la Boucle du Mouhoun, ce cinquantenaire a été un moment de travail de mémoire et de cohésion sociale et rappelle l'engagement du Président du Faso à l'écriture de l'histoire générale de notre pays.

II.3. Le ministre de l'Agriculture et des aménagements hydro-agricoles a informé le Conseil du lancement officiel des travaux de construction du barrage de Sanguin dans la commune de Boulsa, région du Centre-Nord le 21 décembre 2019.

La construction de cet ouvrage, d'une capacité de 123,5 millions de m³ d'eau permettra d'aménager plus de 1400 ha de périmètres agricoles, de favoriser le développement de l'élevage, d'augmenter la production halieutique et d'assurer les besoins en eau potable des villes de Boulsa, de Pouytenga, de Koupèla et de Zorgho.

Cette cérémonie est placée sous le très haut patronage de son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso.

II.4. Le ministre des Sports et des loisirs a informé le Conseil de l'organisation de la première édition de la « Semaine nationale du sport pour tous et des activités de loisirs ».

La Semaine nationale du sport pour tous se déroulera du 27 janvier au 02 février 2020, sur l'ensemble du territoire national sous le thème : « Contribution du sport, des activités physiques et de loisirs au développement et à la croissance économique, à la santé, la cohésion sociale, la promotion de la paix et la résilience des populations face au terrorisme ».

Cette semaine vise à sensibiliser les populations sur les bienfaits du sport, de l'activité physique et des loisirs.

II.5. Le ministre délégué auprès du ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale, chargé de la décentralisation et de la cohésion sociale, a fait au Conseil le bilan de la commémoration du 11 décembre 2019 à Tenkodogo dans la région du Centre-Est.

Ce 59ème anniversaire de l'indépendance de notre pays placé sous le thème : « Cent ans de la création du Burkina Faso : devoir de mémoire et engagement patriotique en vue de la consolidation

de l'Etat-Nation », consacre le centenaire de la création du Burkina Faso. Cette commémoration a été placée sous la présidence de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso.

Le Conseil félicite les populations du Centre-Est pour leur mobilisation et l'ensemble des acteurs pour la réussite de cet évènement national.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

Les personnes ci-après sont nommées titulaires de charges notariales à Ouagadougou :

- Madame OUEDRAOGO Fatoumata ;
- Monsieur SOME Mignéa Maxime ;
- Madame MOUSSIANE/TRAORE Aïcha Régine Stéphanie ;
- Madame N'POW Ange Laure ;
- Monsieur ZIDA Wend-Yam Thierry.

Les personnes ci-après sont nommées titulaires de charges notariales à Bobo-Dioulasso :

- Monsieur GOMBRE Armel ;
- Madame SANYAN Ida Geneviève ;

- Madame SAWADOGO/ILBOUDO Nonguebzanga Kibsa Céline.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs et de Présidents aux Conseils d'administration :

- de l'Institut national de santé publique (INSP), de l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP), du laboratoire national de santé publique (LNSP), de l'Office de santé des travailleurs (OST) et du Centre hospitalier régional de Kaya au titre du ministère de la Santé ;
- de l'Ecole nationale des régies financières (ENAREF) et de l'Ecole nationale des douanes (END) au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement ;
- de l'Université Ouaga II au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- de la Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire (SONAGESS) au titre du ministère de l'Agriculture et des aménagements hydro-agricoles ;
- de l'Office national de la sécurité routière (ONASER), de la Société de transport en commun de Ouagadougou (SOTRACO) et de la Société Air Burkina au titre du ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière ;
- de la Société nationale des cartons et d'emballages du Burkina (SONACEB) au titre du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat.

La liste de ces nominations sera publiée dans le Journal Officiel du Burkina Faso.

Le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINO

Officier de l'ordre national

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté cinq (05) décrets.

Le premier décret porte nomination des personnes ci-après Administrateurs, au Conseil d'Administration de l'Institut national de santé publique (INSP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

- Monsieur Sylvin OUEDRAOGO, Mle 46 540 S, Chercheur.

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique :

- Monsieur Guibien Cléophas ZERBO, Mle 11 064, Ingénieur de recherche.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Ismaël SAWADOGO, Mle 212 165 P, Inspecteur du travail.

Le second décret nomme Monsieur Yacouba BILA, Mle 212 301 W, Conseiller des affaires économiques, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat au Conseil d'Administration de l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le troisième décret porte nomination des personnes ci-après Administrateurs au Conseil d'Administration du laboratoire national de santé publique (LNSP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- Monsieur Serge Louis Marie Patoinbokèba TOE, Mle 96 937 H, Inspecteur du trésor.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES TRAVAILLEURS DU LABORATOIRE NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE

- Monsieur Ousmane TRAORE, Mle 00 00 89 T, Biochimiste.

Le quatrième décret nomme Madame Sanata KONE, Mle 91 871 X, Economiste, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement au Conseil d'Administration de l'Office de santé des travailleurs (OST) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le cinquième décret nomme Madame Assétou BARRY/OUEDRAOGO, Mle 52 177 E, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement au Conseil d'Administration du Centre hospitalier régional de Kaya pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté quatre (04) décrets.

Le premier décret nomme Monsieur Dominique KABORE, Mle 97 446 B, Conseiller des affaires étrangères, Administrateur

représentant l'Etat, au titre du ministère des Affaires étrangères et de la coopération au Conseil d'Administration de l'Ecole nationale des régies financières (ENAREF) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le deuxième décret porte renouvellement du mandat de Madame Céline YONABA/COULIBALY, Mle 27 773 C, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement au Conseil d'Administration de l'Ecole nationale des régies financières (ENAREF) pour une seconde période de trois (03) ans.

Le troisième décret porte nomination de Madame Céline YONABA/COULIBALY, Mle 27 773 C, Inspecteur des impôts, Présidente du Conseil d'Administration de l'Ecole nationale des régies financières (ENAREF) pour une seconde période de trois (03) ans.

Le quatrième décret nomme Monsieur Kousseler Alfred SOMDA, Officier, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Défense nationale et des anciens combattants au Conseil d'Administration de l'Ecole nationale des douanes (END) pour un premier mandat de trois (03) ans.

C. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier décret nomme Monsieur Bélibi Sébastien DAILA, Mle 130 405 L, Magistrat, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Justice au Conseil d'Administration de l'Université Ouaga II pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le second décret porte renouvellement de mandat des personnes ci- après, Administrateurs au Conseil d'Administration de l'Université Ouaga II pour une seconde période de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- Monsieur Vincent de Paul YAMEOGO, Mle 91 240 E, Administrateur des services financiers.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITE OUAGA II :

- Monsieur Dié Léon KASSABO, Mle 216 331 Z, Maître-assistant en droit public.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES SYNDICATS DES ENSEIGNANTS :

- Monsieur Saydou Clovis Pierre NITIEMA, Mle 59 622 S, Professeur titulaire en analyse, statistique et applications ;

- Monsieur Florent K. HIEN, Mle 44 090 T, Maître-assistant en gestion.

D. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

Le Conseil a adopté un décret portant renouvellement du mandat de Monsieur Amidou OUEDRAOGO, Mle 111 138 L, Administrateur des services financiers, Administrateur représentant l'Etat, au titre du

ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat au Conseil d'Administration de la Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire (SONAGESS) pour une seconde période de trois (03) ans.

E. MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Le Conseil a adopté trois (03) décrets.

Le premier décret porte renouvellement de mandat des personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'Administration de l'Office national de la sécurité routière (ONASER) pour une dernière période de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière :

- Monsieur Jean Claude ZONGO, Mle 25 764 H, Administrateur des services financiers.

Le deuxième décret renouvelle le mandat de Monsieur Jean Claude ZONGO, Mle 25 764 H, Administrateur des services financiers, Président du Conseil d'Administration de l'Office national de la sécurité routière (ONASER) pour une seconde période de trois (03) ans.

Le troisième décret nomme Monsieur Koubeterzié DABIRE, Mle 511 421 Z, Administrateur représentant le Premier ministre au Conseil d'Administration de la Société Air Burkina, pour un premier mandat de trois (03) ans.

F. MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Madame Georgette SIRIMA/REMEN, Mle 52 402 K, Professeur certifié, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat au Conseil d'Administration de la Société nationale des cartons et d'emballages du Burkina (SONACEB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

IV. REMISES DE PEINES

IV.1. Il est fait remise du reliquat de leurs peines privatives de liberté aux condamnés ci-après désignés, soit pour des raisons de santé, soit pour leur ardeur au travail pénitentiaire, soit pour leur bon comportement ou en raison de leur minorité :

CENTRE PENITENTIAIRE AGRICOLE DE BAPORO

1. BARRY Souleymane
2. BITTIE Adams
3. BONI Nané

4. GNOUMOU Gniessan
5. KABORE Amadou
6. KAMBOU Kounssié
7. OUATTARA Moussa
8. SINON Alassane
9. SOME Norbert
10. TALL Abdoulaye
11. TAMINI Zounta
12. TRAORE Sayouba
13. ZONGO Mohamed
14. ZOROME Ousmane

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BANFORA

15. BARRY Noufou
16. COULIBALY Adama
17. DA Kevin
18. DAO Issouf
19. DIALLO Sita
20. DICKO Harouna
21. DICKO Harouna alias Tiken Dicko
22. HIE Seydou
23. KONATE Abdoulaye dit Lafon
24. OUATTARA Adama
25. OUEDRAOGO Abdoul Salam

26. OUEDRAOGO Souleymane

27. TENKODOGO Joachim

28. YONWEI Naomie

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BOBO-DIOULASSO

29. BARRO Abdoul Koudouss

30. CISSE Sambo

31. COULIBALY Moussa

32. COULIBALY Souleymane

33. DICKO Abdoulaye

34. DRABO Adama

35. GONGO Seina

36. KABORE Tegmedé Martin

37. KAMBOU Siaka

38. KARAMBIRI Yanick

39. KEITA Adama

40. KONATE Moussa

41. KOUSSE Ousmane Frédéric

42. OUEDRAOGO Madou

43. PALM Sami

44. SAWADOGO Boukary

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BOGANDE

45. LANKOANDE Songri

46. SINOMBOU Panbiambenou

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BOROMO

47. DIABATE Siaka

48. DOH Blaise

49. DOH Zama

50. GANSORE Malick

51. KINI Nazounou Lucien

52. NABO Jean Claude

53. ZOMA Kologa Hamada

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DEDOUGOU

54. COULIBALY Aniel Hervé

55. COULIBALY Roland

56. DAKIYO Yabri Gustave

57. OUATTARA Ousmane

58. TRAORE Badio

59. ZOUNGRANA Boureima

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DIAPAGA

- 60. LOMPO Edouard
- 61. LOMPO Yemboani
- 62. MORBIGA Maldjoa
- 63. NIOULA Nahini
- 64. OUALI Ounténi
- 65. YONLI Dielgou
- 66. YONLI Mano

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DIEBOUGOU

- 67. BARRY Yacouba
- 68. BOUREIMA Abdoulaye
- 69. KABORE Aboubacar
- 70. SAWADOGO Tasséré

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DJIBO

- 71. CISSE Hamadoum Abass
- 72. DICKO Alou Hassane
- 73. DICKO Boureima Hamadoum
- 74. DICKO Hamidou Djibrilou

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DORI

- 75. DIALLO Salou

76. IBRAHIM Ag Amadou

77. MOUDATE Boubacar

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE FADA N'GOURMA

78. DIALLO Aidou

79. KOIDIMA Thierry

80. NASSAYA Fousseini

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE GAOUA

81. ANTIERE Yérékou

82. BARRY Zakaria

83. DIALLO Idrissa

84. DICKO Issoufou

85. YOUL Alexis

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KAYA

86. DIABOUGA Boureima

87. SAWADOGO Inoussa

88. SORE Yabré dit Sayouba

89. TINDANO Djabeni

90. YOUGBARE Didier

91. ZABRE Lassané

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KONGOUSSI

92. SORE Boureima

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KOUDOUGOU

93. BEN Makor

94. SOUMANDA Sylvain alias KABORE dit Moussa

95. TIONO Romuald

96. YAMEOGO Modeste

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KOUPELA

97. IBEOGO Olivier

98. SAWADOGO Hilaire

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE LEO

99. BANDE Moussa dit Ganné

100. DIASSO Bapra dit Albert

101. KINDA André Théodore

102. NIKIEMA Alassane

103. Salifou Idrissou

104. SIA Tiga

105. ZIBA Koudousse

106. ZONGO Boureima

107. ZOUNGRANA Daouda

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE MANGA

108. ILBOUDO B. Joël

109. HAOUYA Boukaré

110. POINOURIBOU Kourayiri

111. SIMPORE Harouna

112. ZOUNGRANA Idrissa

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE NOUNA

113. COULIBALY Thomas

114. DEMBELE Madoubè

115. KIENOU Dabéré

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE OUAGADOUGOU

116. BATIGA Patrick

117. BELEMGNANGRE Moustapha alias Tolby

118. BENIN Issa

119. COMPAORE Ousmane alias Zangazanga

120. CONGO Abdoul Razack

121. CONGO Salifou
122. IRA Mahamoudou alias KONE Mahamoudou
123. KANAZOE Mohamed
124. KOSIMBO André
125. KY Olivier
126. NABALMA Moumouni
127. NABIE Yacouba
128. NACOULMA Antoine
129. NACOULMA Grégoire
130. NIKIEMA W. Jonas
131. OUEDRAOGO Idrissa
132. OUEDRAOGO Julien
133. OUEDRAOGO Wendyam de Boukari
134. OUEDRAOGO Wendyam de Augustin
135. SANFO Amza
136. SARE Justin
137. SAWADOGO Issaka
138. SAWADOGO Karim
139. TAPSOBA Boukary
140. TIENDREBEOGO Ahmed
141. ZONGO Ouambila Aloys
142. ZOUNGRANA Abdoul Faycal

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE OUAHIGOUYA

143. BELEM Zakaria

144. OUEDRAOGO Yassia

145. SAWADOGO Abdoul Karim

146. SAWADOGO Ahmadou

147. SAWADOGO Benoit

148. SAWADOGO Sidi Mohamed

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE ORODARA

149. COULIBALY Moussa

150. SIDIBE Boureima dit Sambo

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE TENKODOGO

151. GNELO Koroutina

152. TIENDREBEOGO Hamidou

153. TOUGMA Pascal alias KABORE Boureima

154. ZABSONRE Yacouba

155. ZANNE Salifou

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE TOUGAN

156. CONGO Hamed Donald

157. NIAMBA Bakary

158. TALL Yéro

159. TERI Moustapha

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE YAKO

160. KABORE Sibiri dit Issa

161. OUARME Marou

162. OUOBA Mathieu

163. RIBOU Lassané

164. SAWADOGO Tinwango dit Hubert

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE ZINIARE

165. ZOMODO Maxime

IV.2. La peine d'emprisonnement des condamnés dont les noms suivent qui ont montré une ardeur au travail dans les champs, chantiers et ateliers est réduite en raison de la durée inscrite au regard de leurs noms :

CENTRE PENITENTIAIRE AGRICOLE DE BAPORO

166. IDANI Kader 04 mois

167. SARA Abdoulaye 04 mois

168. DICKO Ousseni 04 mois

169. MAIGA Harouna 04 mois

170. SANOGO Saïdou 04 mois

- 171. TAMBOURA Assami 04 mois
- 172. BADINI Moumouni 04 mois
- 173. OUEDRAOGO Boureima 04 mois
- 174. DAO Abdramane 05 mois
- 175. OUEDRAOGO Abdoulaye 05 mois
- 176. OUEDRAOGO Idrissa 05 mois
- 177. SAWADOGO Bilalé 05 mois
- 178. TIROUDA Adama 05 mois
- 179. OUOBA Aboubacar 06 mois
- 180. BELEM Salfou 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BANFORA

- 181. BARRY Amidou 04 mois
- 182. BARRY Korika 04 mois
- 183. GUIRE Amadou 04 mois
- 184. KONE Ibrahim n°2 04 mois
- 185. OUEDRAOGO Moussa 04 mois
- 186. SENI Amidou 04 mois
- 187. SORE Sayouba 04 mois
- 188. YEGUE Alidou 04 mois
- 189. ZERBO Djakalia 04 mois
- 190. DIALLO Alou 05 mois
- 191. KAMBOU Aboubacar 05 mois

192. SAWADOGO Sayouba 05 mois
193. SIDEBE Yaya 05 mois
194. TRAORE Adama 05 mois
195. KONE Ibrahim n°1 06 mois
196. TARPILGA Issa 06 mois
197. TIMITE Mory dit Baba Fima 06 mois
198. BAZIE Brice 08 mois
199. BELEM Issaka 08 mois
200. DA Sié Dieudonné 08 mois
201. SIRIMA Kafekouna alias Allabolo 08 mois
202. SOULAMA Ibrahim 08 mois
203. TRAORE Mahamadou 08 mois
204. YAMEOGO Barthélemy 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BOBO-DIOULASSO

205. SILAKA Abdoul Aziz 03 mois
206. BARRY Boureima 04 mois
207. BELEM Abdoul Kabirou 04 mois
208. BELEM Saidou Kiswensida 04 mois
209. COULIBALY Ousmane 04 mois
210. DA Laurent 04 mois
211. KABORE Marcel 04 mois
212. KEKELE Inoussa 04 mois
213. MOREIRA Amed Ayindé 04 mois

214. OUEDRAOGO Mahamadou 04 mois
215. OUEDRAOGO Ousmane 04 mois
216. OUEDRAOGO Ouzérou 04 mois
217. SORE Daouda 04 mois
218. SOULAMA Adama 04 mois

219. TINTO Yassia 04 mois
220. TRAORE Ibrahim 04 mois
221. BOBOLE Alaye 05 mois
222. DAO Abdramane 05 mois
223. KONATE Souleymane 05 mois
224. KONKOBO Salif 05 mois
225. NELSON Paul 05 mois
226. OUATTARA Salia 05 mois
227. SANOU Boureima 05 mois
228. SAWADOGO Cheick Omar Kiswendsida 05 mois
229. TRAORE Oumar 05 mois
230. TRAORE Ousmane 05 mois
231. TRAORE Yaya 05 mois
232. ZONGO Lassina 05 mois
233. SANOU Paul 06 mois
234. BADO Sydney 08 mois
235. DOUSSOU Hamado 08 mois
236. KARAMBIRI Dramane 08 mois
237. KASSAMBA Ali 08 mois

- 238. KONATE Souleymane 08 mois
- 239. OUEDRAOGO Rasmané alias Dépon 08 mois
- 240. SANOU Abibata 08 mois
- 241. SANOU Kalifa dit Samuel 08 mois
- 242. SOW Moussa 08 mois
- 243. TRAORE Karim 08 mois
- 244. ZONGO Ali 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BOGANDE

- 245. LANKOANDE Marcel 05 mois
- 246. YABRI Djingri 05 mois
- 247. LANKOANDE Ardima Jean Luc 06 mois
- 248. TINDANO Possi de Thiouré 06 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BOROMO

- 249. SAWADOGO Wahabo 03 mois
- 250. SIBALO Mahamoudou 03 mois
- 251. SOME Dabié 03 mois
- 252. KOURA Tuambié 04 mois
- 253. MANO Moussa 04 mois

- 254. OUEDRAOGO Oumarou 04 mois
- 255. SANKARA Souleymane 04 mois

- 256. SAWADOGO Abdoulwassihou 04 mois
- 257. DIALLO Yacouba 05 mois
- 258. DIALLO Yaya 05 mois
- 259. HANDE Joël 05 mois
- 260. OUEDRAOGO Oussené 05 mois
- 261. SERE Lossané 05 mois
- 262. DIALLO Harouna 06 mois
- 263. KOGO Sidiki 06 mois
- 264. PARE Jean Claude 06 mois
- 265. SANKARA Saidou 06 mois
- 266. BATINE Bililé 08 mois
- 267. SOUGUE Guessoumon Mamadou 08 mois
- 268. TIAMA Madou 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DEDOUGOU

- 269. DIAKITE Yaya 03 mois
- 270. COULIBALY Augustin 04 mois
- 271. COULIBALY Fidèle 04 mois
- 272. KABORE Arsène Evariste 04 mois
- 273. KADINZA Marcellino Oumar 04 mois
- 274. OUEDRAOGO Abdoulaye 04 mois
- 275. OUEDRAOGO Amadé 04 mois
- 276. SANOU Ardouma Olivier 04 mois
- 277. SAWADOGO Alassane 04 mois

278. SAWADOGO Ibrahim Alias Adama 04 mois

279. SYABI Niratoun 04 mois

280. TAMBOURA Siaka 04 mois

281. TIANHOUN Jacques 04 mois

282. YERBANGA Oumarou 04 mois

283. DAO Assami 05 mois

284. KEITA Issa 05 mois

285. SANGARE Ousmane 05 mois

286. SAWADOGO Prospère 05 mois

287. SERE Issa 05 mois

288. TIONOU Aloise 05 mois

289. TONY Basile 05 mois

290. TRAORE Denis 05 mois

291. ZANGRE Nobila Ibrahim 05 mois

292. SIDIBE Pathé Alias SIDIBE Daouda 06 mois

293. BAILOU Bissama 08 mois

294. BLA Boureima 08 mois

295. BLA Madou 08 mois

296. CISSAO Modou 08 mois

297. DAKUYO Hité 08 mois

298. DIARRA Zakaria 08 mois

299. GNOUMOU Hubert 08 mois

300. KONATE Ousmane de Adama 08 mois

301. OULLIE Ousmane 08 mois

302. SIBALO Souleymane 08 mois

303. TRAORE Hamza 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DIAPAGA

304. COMBARY Tondjoa 04 mois

305. LIDO Hamanassourou 04 mois

306. BARRY Altiné 05 mois

307. BARRY Hama 05 mois

308. LOMPO Alain 05 mois

309. OUALI Diayombo 05 mois

310. YONLI Hampougouni 05 mois

311. ABDOUL Illiassou 06 mois

312. TANKOANO Emmanuel 08 mois

313. YONLI Diassibo 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DIEBOUGOU

314. DABIRE Romuald 04 mois

315. DIALLO Tahirou 04 mois

316. KABORE Alassane 04 mois

317. OUATTARA Daouda 04 mois

318. OUEDRAOGO Ousmane 04 mois

319. DABIRE Sankirépouon Ernest 05 mois

320. PALM Sié Gaspard 05 mois

- 321. TIOYE Tiapraté 05 mois
- 322. BANAO Nelou 08 mois
- 323. HIEN Jules Omer 08 mois
- 324. PALE Clovis 08 mois
- 325. SOMDA Beborlè Renaud 08 mois

- 326. SOME Daco 08 mois
- 327. SOME Dramane 08 mois
- 328. SOME Narcisse 08 mois
- 329. SOME Wadekoun 08 mois
- 330. SOME Yonibégnon 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DJIBO

- 331. TAMBOURA Salou dit Kouka 04 mois
- 332. BELEM Moussa 05 mois
- 333. DICKO Hamadoum Sambo 05 mois
- 334. DICKO Tahirou 05 mois
- 335. SAIDOU Abdoulaye 05 mois
- 336. TAMBOURA Ousséni 05 mois
- 337. ALKAMISSA Boukari 06 mois
- 338. CISSE Adama Alkamissa 06 mois
- 339. CISSE Adama Boukary 06 mois
- 340. CISSE Harouna 06 mois
- 341. DICKO Amadou Hassane 06 mois

342. DICKO Ousmane alias Aïssama 06 mois

343. DICKO Ousséni 06 mois

344. TAMBOURA Moussa Hassane 06 mois

345. CISSE Saidou 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DORI

346. DICKO Issa Kadri 03 mois

347. DIALLO Alou Mahamoudou 03 mois

348. BANDEROU Ibrahim 04 mois

349. DIALLO Abdoulaye Hamadou 04 mois

350. DIALLO Amadou Boubacar 04 mois

351. DICKO Hadi 04 mois

352. HAMADOU Hama 04 mois

353. MAIGA Mamoudou Ousmane 04 mois

354. SOUMANA Hama Hassan dit Mboulou 04 mois

355. BOUBACAR Soumana 05 mois

356. HAMADOU Hamidou 05 mois

357. MAIGA Mamoudou Aboubacar 05 mois

358. MAIGA Moussa 05 mois

359. SIDIBE Boureima 05 mois

360. HAMADOU Boureima 06 mois

361. YACOUBA Seydou 06 mois

362. NADINGA Amadou 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE FADA N'GOURMA

363. THIOMBIANO Souglimani Hermane 04 mois

364. BANGOU Kankandja 05 mois

365. NOBA Yacouba 05 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE GAOUA

366. DA Lasso 04 mois

367. DIALLO Moussa 04 mois

368. PALE Koupougni 04 mois

369. MAIGA Salif Saydou 04 mois

370. SABA Amadou 04 mois

371. KAMBOU Sansan Bernard 04 mois

372. BARRY Yaya 05 mois

373. TALL Hamidou alias Sambo 05 mois

374. SAWADOGO Ali 05 mois

375. PALE Simpaté 05 mois

376. KOANDA Yacouba 05 mois

377. KAMBOU Sié Mathieu 05 mois

378. OULE Madou 05 mois

379. FARMA Kalifa 06 mois

380. DAO David 06 mois

381. HIEN Bavilè 08 mois

- 382. DA Dadjilé 08 mois
- 383. DA Sié 08 mois
- 384. BARRY Moussa 08 mois
- 385. SOME Yao Sankelé 08 mois
- 386. SOME Kouakou 08 mois
- 387. SOME Donon 08 mois
- 388. OUEDRAOGO Rasmané 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KAYA

- 389. OUEDRAOGO Sampawendé 04 mois
- 390. SAWADOGO André 04 mois
- 391. SAWADOGO Harouna 04 mois
- 392. SAWADOGO Pierre 04 mois
- 393. KOMBAMTENGA Issaka 05 mois
- 394. OUEDRAOGO Jérémie 05 mois
- 395. SAWADOGO Talato 05 mois
- 396. BARRY Mouni 06 mois
- 397. BARGO Salif 08 mois
- 398. DIALLO Alaye 08 mois
- 399. DIALLO Issa 08 mois
- 400. SAWADOGO Ali 08 mois
- 401. SAWADOGO Harouna 08 mois
- 402. SAWADOGO Naba Malick 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KONGOUSSI

- 403. KINDA Joël 04 mois
- 404. OUEDRAOGO Abdoul-Karim 04 mois
- 405. SAWADOGO Harouna 04 mois
- 406. SAWADOGO Yamba 04 mois
- 407. BARRY Mikailou dit Pebila 05 mois
- 408. DICKO Amado 05 mois
- 409. SAWADOGO Thomas Idrissa 05 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KOUDOUGOU

- 410. BASSOLE Dibazin Toyi Hugues 04 mois
- 411. BATIONO Patrick 04 mois
- 412. MOUNI Issaka 04 mois
- 413. N'DO Richard 04 mois
- 414. YAMEOGO Tiibo Aristide 04 mois
- 415. BATIONO Jean Bosco 05 mois
- 416. GUISSOU Idrissa 05 mois
- 417. KAGAMBEGA Modeste 05 mois
- 418. KOALA Désiré 05 mois
- 419. OUILY Seydou 05 mois
- 420. ZONGO Ibrahim 05 mois
- 421. NEBIE Boukaré 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KOUPELA

422. KOUANDA Razakou 04 mois

423. WAONGO Issa 04 mois

424. KABORE Issouf 05 mois

425. SAWADOGO Oumarou 05 mois

426. TIEMTORE Idrissa 05 mois

427. ZOUNGRANA Salifou 05 mois

428. OUBDA P. Stéphane 06 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE LEO

429. BOUBKARY 04 mois

430. NESSAO Gérard dit Witré 04 mois

431. SIA Bangba 04 mois

432. DICKO Sékou 05 mois

433. NAMORO Toalitou 05 mois

434. DIALLO Oumarou 06 mois

435. BANDE Seydou 08 mois

436. NAMA Tatié 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE MANGA

437. BONLOUGOU Koffi 03 mois

438. OUEDRAOGO Bila Souleymane 03 mois

- 439. ADA Awèdaga 04 mois
- 440. BAHIGABOU Mahamadou Siradjou 04 mois
- 441. BANDE Alidou 04 mois
- 442. GNANI Lérahiré 04 mois
- 443. OUENA Assékiba 04 mois
- 444. OUERMI Idrissa 04 mois
- 445. SARA Adama 04 mois
- 446. SINON Moussa 04 mois
- 447. YIGO Laurent 04 mois
- 448. NIKIEMA Madi 05 mois
- 449. SANA Séni 05 mois
- 450. SAWADOGO Mamounata 05 mois
- 451. SOBGO Louis 05 mois
- 452. ZANGRE Rasmané 05 mois
- 453. ZOUNDI Bernard 05 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE NOUNA

- 454. DAMA Habibou 04 mois
- 455. KEKELE Mamadou 04 mois
- 456. SIDIBE Hamadou dit Belco 04 mois
- 457. DIALLO Hamidou 05 mois
- 458. GORO Bakary 05 mois
- 459. KIENOU Timothée 05 mois
- 460. TRAORE Adama 05 mois

- 461. TRAORE Eric 05 mois
- 462. KONKOBO Boukaré 08 mois
- 463. TRAORE Souleymane dit Domba 08 mois
- 464. SEREME Mamadou 08 mois
- 465. SEREME Ousmane 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE OUAGADOUGOU

- 466. BAGAYAN Ibrahim 04 mois
- 467. BANDE Boukaré 04 mois
- 468. BELEMVIRE S. Arthur 04 mois
- 469. CISSE Mahamoudou 04 mois
- 470. DABOURGOU Pokiandé 04 mois
- 471. DIANDA Marcel 04 mois
- 472. DICKO Diaye Dramane 04 mois
- 473. DIPAMA François 04 mois
- 474. DIPAMA Kiswensida Justin 04 mois
- 475. GABE Sayouba 04 mois
- 476. GUINKO Ibrahim 04 mois
- 477. IDO Bill Kevin 04 mois
- 478. KABORE Abdoul 04 mois
- 479. KABORE Abdoulaye 04 mois
- 480. KABORE Adama 04 mois
- 481. KABORE Nestore 04 mois
- 482. KABORE Sanata 04 mois

- 483. KABRE Seydou 04 mois
- 484. KAFANDO Emile 04 mois
- 485. KAFANDO Ousséni 04 mois
- 486. KONKOBO Souleymane 04 mois
- 487. KONVOLBO Dieudonné 04 mois
- 488. KONVOLBO Moussa 04 mois

- 489. NANA Ibrahim 04 mois
- 490. NEBIE Sibiri Lazare 04 mois
- 491. NIKIEMA W. Landry dit Aziz 04 mois
- 492. NOMBRE Roland 04 mois
- 493. OUEDRAOGO Alfred 04 mois
- 494. OUEDRAOGO Madi 04 mois
- 495. OUEDRAOGO Saïdou Mahamadi 04 mois
- 496. OYE Seydou 04 mois
- 497. PEZONGO Lucien 04 mois
- 498. SAMPEBRE Philbert 04 mois
- 499. SANA Salifou 04 mois
- 500. SANA Zakaria 04 mois
- 501. SANFO Sadoubri 04 mois
- 502. SAWADOGO Abdoulaye 04 mois
- 503. SAWADOGO Boureima 04 mois
- 504. SAWADOGO Mahamadi 04 mois
- 505. SAWADOGO Pierre 04 mois
- 506. SAWADOGO Yobi Etienne 04 mois

507. SAWADOGO Yssouf alias Barakouda 04 mois

508. SOIRE Mamadou 04 mois

509. SORE Hamado 04 mois

510. SORE Rasmané 04 mois

511. SOUDRE Abdou 04 mois

512. SOUDRE Adama 04 mois

513. TARNAGDA Hamado 04 mois

514. TIENDREBEOGO Abdoul Aziz 04 mois

515. TIENDREBEOGO Hamado 04 mois

516. TRAORE Mohamed 04 mois

517. YAMWENBA Dominique 04 mois

518. ZONGO Raphaël 04 mois

519. ZONGO Sylvestre 04 mois

520. BAMBARA Houssouhou Blaise 05 mois

521. BANCE Mohamed 05 mois

522. BAZEMO Didier 05 mois

523. BELEM Abdoul Fatao 05 mois

524. CAMARA Adama 05 mois

525. COMPAORE Dieudonné 05 mois

526. COMPAORE Larba Marcelin 05 mois

527. CONGO Yacouba 05 mois

528. DENE Assane 05 mois

529. GNAHOUA Fabrice 05 mois

530. GUEBRE Aboubacar 05 mois

531. GUEBRE Mohamed Boussanga 05 mois
532. GUIGMA Dominique 05 mois
533. ILBOUDO Paulin Benewendé 05 mois
534. KABORE Daouda 05 mois
535. KAFANDO Fayçal 05 mois
536. KAFANDO Lassané 05 mois
537. KAFANDO Mathias 05 mois
538. KALMOGO Divin 05 mois
539. KERE Siriki Sikinminga dit Daniel Alpha 05 mois
540. KIEMTORE Lucien 05 mois
541. KOUMKIETA Crépin Achille 05 mois
542. KY Serges 05 mois
543. LENGANE Mahamadou 05 mois
544. MINOUNGOU Ahmed 05 mois
545. NACOULMA Ousmane 05 mois
546. NACOULMA Rémy 05 mois
547. NIAMPA Daouda 05 mois
548. NIKIEMA Abdoul Alidou 05 mois
549. NIKIEMA Abdoul Gani 05 mois
550. NIKIEMA Antoine alias Penché 05 mois
551. NIKIEMA Sibiri Clovis 05 mois
552. NJIKE Armand Gervais 05 mois
553. OUANGA Alidou 05 mois
554. OUEDRAOGO Adama 05 mois
555. OUEDRAOGO Bassirou El Beach 05 mois

- 556. OUEDRAOGO Lamine alias Naaba 05 mois
- 557. OUEDRAOGO Moussa 05 mois
- 558. OWRE Atcha Paul Pierre 05 mois
- 559. PELEDE Abdoulaye 05 mois
- 560. RABO Issouf 05 mois
- 561. SANA Inoussa 05 mois
- 562. SANA Issouf 05 mois
- 563. SANFO Alassane 05 mois
- 564. SANKARA Seydou 05 mois
- 565. SAWADOGO Cheick Omar 05 mois
- 566. SAWADOGO Issaka 05 mois
- 567. SAWADOGO Ousmane 05 mois
- 568. SIMPORE Salif 05 mois
- 569. SISSOKO Ali 05 mois
- 570. SOMDAH Domse Pilé-nir Eric 05 mois
- 571. SORGHO Amza alias Libanais 05 mois
- 572. TIEMTORE Issa 05 mois
- 573. TIEMTORE Sabane 05 mois
- 574. TRAORE Kassoum 05 mois
- 575. TRAORE Madou David 05 mois
- 576. YANOOGO Assami 05 mois
- 577. YOUGBARE Amadou 05 mois
- 578. ZONGO Jérôme 05 mois
- 579. ZOUNGRANA Moussa 05 mois
- 580. BEMBAMBA Harouna 06 mois

- 581. DERRA Marou 06 mois
- 582. GABIAN Ayité 06 mois
- 583. KABRE Arouna 06 mois
- 584. KOUANDA Assami 06 mois
- 585. OUEDRAOGO Adama 06 mois
- 586. OUEDRAOGO Adama 06 mois
- 587. OUEDRAOGO Jonathan 06 mois
- 588. OUEDRAOGO Ousséini alias Baba 06 mois
- 589. SAWADOGO Harouna 06 mois
- 590. SEBEGO Mathias 06 mois
- 591. SIMPORE Abdoul Rasmané 06 mois
- 592. SINARE Abdoul Fatao 06 mois
- 593. TIENDREBEOGO Frédéric Gildas 06 mois
- 594. ZONGO Rasmané alias M'Yesba 06 mois
- 595. BONKOUNGOU André 08 mois
- 596. ILBOUDO Abdoul Aziz 08 mois
- 597. NIKIEMA Abdala dit COMPAORE Abdoul Razack 08 mois
- 598. SANKARA Dramane 08 mois
- 599. SORE Amado alias Fama 08 mois
- 600. TIENDREBEOGO Moctar Ben 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE OUAHIGOUYA

- 601. DICKO Hama 03 mois
- 602. BELEM Idrissa 04 mois

603. OUATTARA Souleymane 04 mois

604. SAWADOGO Harouna 04 mois

605. TALL Issouf 04 mois 606. DIALLO Seydou de Hamadou 05 mois 607. DICKO Moussa 05 mois

608. DOMBOUE Lamoussa Jean Baptiste 05 mois 609. OUEDRAOGO Inoussa 05 mois

610. OUEDRAOGO Salif 05 mois

611. SAWADOGO Abdoul Fathaou 05 mois

612. OUEDRAOGO Daouda 06 mois

613. YOUNGA Abdramane 06 mois

614. ZOUNGRANA Yousavi 06 mois

615. TOURE Ibrahim 08 mois

616. ZOUNGRANA Tanga 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE ORODARA

617. BAZIE Gnambié Toussaint 03 mois

618. SIDIBE Saali 03 mois

619. TOURE Amara 03 mois

620. DIALLO Pathé 04 mois

621. SAWADOGO Fatimata 04 mois

622. DEMBELE Yacouba 05 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE TENKODOGO

623. DARGA Jules Bertrand 04 mois

624. BOKO Jaguar 05 mois

625. MINOUNGOU Daouda 05 mois

626. SONDE Malick 05 mois

627. ZOUBA Boureima 05 mois 628. COMPAORE Mahamadi dit Timbi 08 mois 629. KABORE
Sibi 08 mois

630. SANOGO Moumouni 08 mois

631. TARNAGDA Baoré Issaka 08 mois

632. TRAORE Mamadou 08 mois

633. YABRE Harouna 08 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE TOUGAN

634. BANHORO Issouf 04 mois

635. DRABO Barthélemy 04 mois

636. SABO Daniel 04 mois

637. DIENI Théophile 05 mois

638. PAMOUSSO Adama 05 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE YAKO

639. SAWADOGO Souleymane 03 mois

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE ZINIARE

640. SINARE Thomas 04 mois

641. KAFANDO Yacouba 05 mois

642. TAPSOBA Dénis 05 mois 643. DIALLO Sambo dit Capitaine 08 mois

Le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINOU

Officier de l'ordre national